

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CG 2008/I - 6<sup>e</sup>/07  
Séance du 13 DEC. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### BP 2008 - AGRICULTURE

Le Conseil Général,

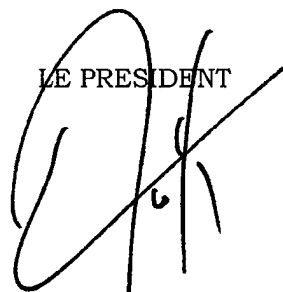
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 21 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les conclusions du rapport,
- Inscrit pour 2008, au titre du rapport « agriculture », 3.110.000 € en Autorisation de Programme, 1.932.000 € de crédits de paiement en investissement, 864.600 € en fonctionnement et 229.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- Donne un avis de principe favorable à la continuité des actions en faveur de l'apiculture pour 2008 avec les réserves prévues au rapport,
- Fixe, pour 2008, notre contribution aux frais d'assurance grêle des agriculteurs à 6 % des cotisations nettes annuelles pour les récoltes fruitières produites par arbres et arbustes et les récoltes de légumes-feuilles et de légumes-fruits,
- Approuve l'avenant à la convention de délégation du service public (DSP) entre le Département et la nouvelle société d'exploitation de l'abattoir de proximité du Haut-Rhin (annexe 5 au rapport),
- Prévoit au titre de l'abattoir de proximité du Haut-Rhin, si nécessaire, l'inscription d'un crédit en DM1 au vu des résultats, plafonné à 10 % du compte d'exploitation prévisionnel,

- Fixe la redevance locative de l'atelier de découpe en la basant sur le tonnage effectif découpé sur la base de 95,40 €/T
- Autorise le Président à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- Approuve l'annexe 2 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2008,
- Approuve l'annexe 3 du rapport fixant les nouvelles modalités d'intervention du Département dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE),
- Valide la convention d'application « Massif Vosgien » avec la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin (annexe 4 du rapport) et autorise le Président à la signer,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
  - valider la convention-cadre 2008-2011 et la convention annuelle d'application 2008 avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'actions à définir,
  - répartir les crédits entre les différents organismes agricoles et d'élevage, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
  - approuver le dossier relatif aux actions en faveur de l'apiculture, affecter les crédits et si nécessaire valider la convention correspondante,
  - approuver les dossiers d'échanges d'immeubles ruraux, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie et affecter des crédits,
  - examiner, valider et autoriser les paiements des différents projets et opérations d'aménagement foncier,
  - décider de l'attribution des subventions après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstention

**ANNEXE 1**  
**POLITIQUE C04**

Programme	ACTION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
		AP	Crédit de Paiement	Crédit de Paiement		
				Subvention (Chapitre 65)	Fonctionnement (Chapitre 011)	
C041	Encouragement à l'agriculture et au développement rural			130 000,00		
	Soutien à l'apiculture			15 000,00		7 000,00
	Assurance grêle sur les cultures			12 000,00		
	Calamités agricoles			60 000,00		
	Chambre d'agriculture			515 000,00		
	Abattoir de Cernay et subvention sur projets agricoles	1 000 000,00	450 000,00			102 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>732 000,00</b>	<b>0,00</b>	
			<b>450 000,00</b>	<b>732 000,00</b>		
C042	Aménagement foncier	1 600 000,00	623 000,00		0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>623 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
			<b>623 000,00</b>	<b>0,00</b>		
C043	Laboratoire Vétérinaire	50 000,00	59 000,00		132 600,00	120 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00</b>	<b>59 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 600,00</b>	
			<b>59 000,00</b>	<b>132 600,00</b>		
C044	Développement rural	460 000,00			0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>460 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>		
		<b>3 110 000,00</b>	<b>1 932 000,00</b>	<b>864 600,00</b>		